



## Communiqué de Presse conjoint de QUATRE PATTES, Tier im Recht et ProTier

Zurich, le 15 mars 2018

### Remise de la pétition à Berne: «Non aux animaux sauvages dans les cirques !» Plus de 70 000 signatures déposées

**Avec leurs signatures, plus de 70 000 personnes demandent au Conseil fédéral la mise en place d'une interdiction des animaux sauvages dans les cirques suisses. Les formulaires de pétition seront remis cet après-midi au Conseil fédéral à Berne.**

«Non aux animaux sauvages dans les cirques», tel sera le message inscrit sur 26 cartons cet après-midi à Berne. Les initiateurs de la pétition, l'organisation ProTier et les fondations Tier im Recht (TIR) et QUATRE PATTES, présenteront cette revendication aujourd'hui à Berne sous la forme de 70 676 signatures. La pétition demande au Conseil fédéral d'interdire la détention d'animaux sauvages dans les cirques et les spectacles de variétés. Cette prise de position claire invite le gouvernement suisse à prendre au sérieux les préoccupations scientifiquement fondées concernant la détention d'animaux sauvages dans les cirques et d'instaurer enfin une interdiction depuis longtemps nécessaire des animaux sauvages dans les cirques suisses.

#### Restrictions ou interdiction dans 26 pays d'Europe

La loi suisse sur la protection des animaux est souvent considérée comme un modèle à l'étranger. Néanmoins, le fait est que 26 pays européens ont déjà instauré des restrictions ou des interdictions sévères concernant la détention d'animaux sauvages ou même de toutes les espèces animales dans les cirques. Ce n'est pas le cas de la Suisse. Des réglementations spéciales permettent même aux cirques de détenir des animaux sauvages sur de plus petites surfaces que les zoos, alors que les besoins particulièrement exigeants de ces animaux sont exactement les mêmes, qu'ils soient détenus en zoo ou en cirque.

#### Les animaux sauvages n'ont rien à faire dans les cirques

Les besoins naturels des animaux sauvages ne peuvent en aucune façon être satisfaits dans les cirques. La grandeur des cages, le changement constant de lieu, la proximité avec les hommes et le maintien de ces animaux avant et après la tournée restent problématiques. De plus en plus de cirques renoncent de leur plein gré à utiliser des animaux sauvages dans leurs spectacles. Cette décision n'entraîne aucunement une baisse du nombre de leurs visiteurs, bien au contraire. Le «Cirque du Soleil» constitue un exemple impressionnant de cirque moderne ayant réussi avec succès à se passer d'animaux.

#### La pétition vise à éveiller la volonté politique pour une mise en œuvre d'une interdiction légale

La motion déposée par la conseillère nationale Isabelle Chevalley en mars 2015, «Réglementation sur les espèces animales admises dans les cirques», a été refusée par le Conseil fédéral, qui a néanmoins déclaré : «En effet, lorsque les cirques sont en tournée, il est matériellement presque impossible (car beaucoup trop onéreux et difficile à réaliser) d'offrir à ce type d'animaux (rhinocéros, ours ou grands félins) les conditions requises par les prescriptions en matière de protection des animaux». Les trois organisations de protection des animaux espèrent à présent que la pression publique exercée par la pétition entraînera une mise en place d'une interdiction légale des animaux sauvages dans les cirques suisses, afin de mettre un terme à leur souffrance et pour qu'ils ne soient plus contraints à se donner en spectacle.



**Contact Média :**

QUATRE PATTES – Fondation de Protection des Animaux  
Christelle Fourniol  
Communication Suisse  
Tel. +41 43 311 80 90  
[christelle.fourniol@vier-pfoten.org](mailto:christelle.fourniol@vier-pfoten.org)  
[www.quatre-pattes.ch](http://www.quatre-pattes.ch)

Stiftung für das Tier im Recht (TIR)  
Vanessa Gerritsen  
Directrice générale adjointe  
[info@tierimrecht.org](mailto:info@tierimrecht.org)  
Tel. +41 43 443 06 43  
[www.tierimrecht.org](http://www.tierimrecht.org)

ProTier – Stiftung für Tierschutz und Ethik  
Monika Wasenegger  
Directrice générale  
[monika.wasenegger@protier.ch](mailto:monika.wasenegger@protier.ch)  
Tel. +41 44 201 25 03  
[www.protier.ch](http://www.protier.ch)

**Autres liens :**

Campagne « Non aux animaux sauvages dans les cirques ! »  
Français : [www.cirques-sans-animaux-sauvages.ch](http://www.cirques-sans-animaux-sauvages.ch)  
Allemand : [www.keine-wildtiere-im-zirkus.ch](http://www.keine-wildtiere-im-zirkus.ch)

Ordonnance de l'OSAV sur la détention des animaux sauvages (Ordonnance de l'OSAV sur les animaux sauvages)

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20143030/index.html>

Motion 15.3296, Isabelle Chevalley « Réglementation sur les espèces animales admises dans les cirques »

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153296>